

n'ait n'a été présent à la plantation des arbres, présidée par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur à Québec.

Nous savons que l'Hon. M. Joly n'est pas, cette année, resté indifférent à la "Fête des arbres," qui est une de ses fondations. Partout où ses conseils ont été nécessaires dans le but d'activer le mouvement vers la plantation des arbres, il ne les a pas ménagés. Il a fait, à différents endroits de notre Province, l'envoi de graines d'essences de bois qu'il voulait voir introduits dans notre pays, à titre d'essai.

Nous avons vu avec un extrême plaisir, dans nombre de paroisses, les instituteurs prendre une part active à la plantation des arbres, et par ce moyen associer les jeunes gens aux choses de l'Agriculture : c'est de bon augure pour l'avenir. A l'école d'Agriculture de Ste-Anne, les élèves ont fait de nombreuses plantations. Le succès obtenu l'année dernière, était sans doute un encouragement à continuer la plantation d'arbres cette année.

Les haricots mêlés au blé-d'Inde.—On conseille de cultiver les haricots mêlés au blé-d'Inde : c'est assurément une bonne méthode. Le haricot, comme toutes les légumineuses, va chercher sa nourriture plus avant dans la terre que le blé-d'Inde ; l'un a des racines pivotantes, tandis que l'autre a des racines traçantes. Voilà pourquoi toutes deux vivent à la même table, nous voulons dire dans le même sol, sans se disputer leur nourriture.

C'est par la même raison que le trèfle, qui est une légumineuse, ne nuit point à l'orge ou à l'avoine, qui sont des graminées, tandis que le Pivraie et le chiendent qui sont eux-mêmes des graminées, font périr le blé d'inanition. Règle générale : les légumineuses ont des racines pivotantes, et les graminées des racines traçantes. C'est pourquoi légumineuses et graminées vivent bien ensemble dans le même sol.

Voilà des principes bien simples qu'il faudrait enseigner à tout le monde, dans nos écoles et dans les familles. Quand vos enfants se promènent dans les champs, faites-leur arracher une tige de chaque plante ; ils vérifieront le fait que nous venons de dire ; et de là à admirer la nature, à remercier Dieu qui a ouvert tant de trésors à l'intelligence et à la main de l'homme, la transition est toute naturelle.

RECETTES

Le vinaigre pour les hémorragies.

Le vinaigre peut être employé avantageusement pour arrêter les hémorragies, qui présentent parfois de grands dangers, surtout à la campagne. Ce système, nous dit-on, a été mis en usage pour un bœuf qui avait eu la corne fracturée. Le sang affluait dans le sinus frontaux et coulait par le nez presque aussi abondamment que par l'extérieur. Pendant deux heures, il avait été impossible d'arrêter cet écoulement en employant des sels minéraux étendus d'eau, tels que sels de fer, potasse, etc. Le vinaigre seul, appliqué sur le mal, a donné un résultat satisfaisant presque instantanément.

Pour obtenir le vinaigre plus ou moins concentré, il suffit de le chauffer afin de faire évaporer l'eau en partie. On trempe alors une éponge ou un morceau de linge dans le vinaigre tout chaud et on lave la fracture ; on imbibe ensuite l'éponge ou le linge, et on la fixe à demeure sur la plaie par un bandage placé avec le plus grand soin.

Les habitants des campagnes feraient bien de ne pas oublier cette recette qui peut leur être fort utile dans certaines circonstances difficiles, alors surtout qu'ils sont éloignés de tout vétérinaire ou de tout médecin ; il ne faut pas perdre de vue que les hémorragies font rapidement leur chemin et qu'il est nécessaire, pour les arrêter, d'employer un remède qui agisse promptement.

Rhumatisme musculaire.

A ceux qui sont atteints de rhumatisme musculaire, nous leur conseillons d'avoir recours à la recette suivante, aussi souvent qu'ils seront atteints de ce mal :

Prenez trois demiards (mesure impériale) d'huile d'olives ; une once et demie de salpêtre ; trois onces de camphre ; huit onces d'esprit de thérbenthine. Mêlez ensemble et brassez jusqu'à ce que le tout soit fondu. Si vous voulez avoir une moindre quantité de ce mélange, réduisez en proportion.

Prenez une cuillère à soupe de ce mélange, et faites chauffer dans une petite tasse en fer-blanc, aussi chaud que vous pourrez l'endurer sur le mal. Frottez rudement avec une flanelle pendant quelques minutes, puis remettez sur le mal une autre flanelle afin de conserver la chaleur sur la partie du corps où vous sentez des douleurs rhumatismales.

AVIS

Le réviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le quinzième jour de juillet 1886, à dix heures de l'avant-midi, à St-Pacôme, au lieu ordinaire des séances du conseil, dans le dit district électoral, pour la révision définitive des listes des électeurs pour les arrondissements de votation Nos 1, 2 et 3 de la dite paroisse de St-Pacôme dans le dit district électoral.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des raisons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui demandera à y ajouter quelque nom ou à la modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la révision préliminaire de la dite liste, devra être remise au réviseur à St-Paschal ou lui être expédiée par lettre enregistrée à St-Paschal, le et avant le premier jour de Juillet 1886, et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'Acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra, en même temps, remettre ou expédier par la poste et par lettre enregistrée à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis de l'objection.

Daté ce 29 mai 1886.

P. V. TACHÉ,

Reviseur pour le district électoral de Kamouraska.

AVIS

Le réviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le 21^{ème} jour de juin 1886, à 11 heures de l'avant-midi, à Ste-Hélène au lieu ordinaire des séances du conseil dans le dit district électoral, pour la révision définitive des listes des électeurs pour les arrondissements de votation numéros 1 et 2 de la dite paroisse de Ste-Hélène, dans le dit district électoral.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des raisons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui demandera à y ajouter quelque nom ou à la modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la révision préliminaire de la dite liste, devra être remise au réviseur à St-Paschal ou lui être expédiée par lettre enregistrée adressée à St-Paschal le, et avant le 7^{ème} jour de juin 1886, et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'Acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra, en même temps, remettre ou expédier par la poste et par lettre enregistrée, à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis d'objection.

Daté ce 12 mai 1886.

P. V. TACHÉ,

Reviseur pour le district électoral de Kamouraska.

A VENDRE

Bétail Ayrshire : veaux mâles et génisses, pure race, avec pedigree.

Aussi : Moutons Cotswold, de choix. S'adresser à

J. B. BEAUDRY,

ST MARC, Comté Verchères, P. Q.